



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 3 juillet 2017 à 20 h

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 26 juin 2017

A l'ouverture de la séance sont présents : Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, DESCROIX Véronique, HELFRICH Karine, WENDLING Béatrice, KERN Simone, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, conseillers élus le 23 mars 2014.

Sont absents : M. WICK Albert ayant donné procuration à M. NAUDIN Pierre,
Mme LECHNER Karine,
M. HOUDE Laurent.

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme DESCROIX Véronique**

Les membres approuvent le procès-verbal de la précédente séance.

Avant de débiter la séance, M. Le Maire sollicite l'autorisation des conseillers quant au rajout du point suivant :
2017-04-12°) Révisions coût horaire location salle des fêtes pour cours de danse payants

ORDRE DU JOUR :

- 2017-05-01°) Limiteur de bruit salle des fêtes
- 2017-05-02°) Travaux mise en sécurité école : sirène et visiophone
- 2017-05-03°) Salle des fêtes : trappe de fermeture coulissante
- 2017-05-04°) Salle des fêtes : tarification frais nettoyage vaisselle
- 2017-05-05°) Demande paroisse catholique : maîtrise d'ouvrage travaux d'accessibilité
- 2017-05-06°) Consultation travaux mise en accessibilité ERP bâtiments communaux
- 2017-05-07°) Recensement 2018 : Nomination coordonnateur communal
- 2017-05-08°) Rapport annuel 2016 Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA)
- 2017-05-09°) Programme activités périéducatives 2017-2018
- 2017-05-10°) Litige PFRIMMER/commune de Kirrwiller : emprise illégale
- 2017-05-11°) Demandes de subventions
 - 2017-05-11A) Amicale des Maires ancien canton de Bouxwiller
- 2017-04-12°) Révisions coût horaire location salle des fêtes pour cours de danse payants
- 2017-05-13°) **Divers et information** :
 - Courrier de Mme BAUER Corine
 - Congés d'été

2017-05-01°) Limiteur de bruit salle des fêtes :

Conformément à la délibération n°5 du 15 septembre 2016 et considérant la récurrence les nuisances sonores causées par les différents utilisateurs de la salle des fêtes subies par les habitants des habitations situées aux alentours directs et indirects du bâtiment, notamment le week-end pour l'organisation des mariages, M. HALTER Gérard présente les différentes options possibles quant à l'installation d'un système de limiteur de bruit.

L'appareil proposé par l'entreprise SOVEC Nord Alsace sera paramétrable en fonction des décibels à ne pas dépasser et sera équipé d'un gyrophare et avertisseur sonore qui préviendront les locataires d'une coupure imminente de l'alimentation des appareils des DJ.

Dans un premier temps des microcoupures feront office d'avertisseurs, suivies de coupures de plus en plus longues pour arriver à une coupure définitive. En aucun cas la commune ne pourra être tenue pour responsable des dommages constatés sur les appareils des DJ suite à ces différentes coupures. Cette mention sera rajoutée dans la convention de location et le règlement intérieur de la salle des fêtes.

Après délibération, le conseil municipal décide

- De retenir la proposition de la Sté SOVEC Nord Alsace d'un montant de 1.923,43 € HT avec surcoût éventuel de 200,-€ HT en cas de récupération d'une gaine traversante, **pour la fourniture, la pose et la mise en service d'un limiteur acoustique dans la salle des fêtes,**
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux,
- de solliciter les subventions auxquelles ces travaux sont susceptibles de donner droit,
- d'imputer la dépense au chapitre 21.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-05-02°) Travaux mise en sécurité école : sirène et visiophone

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPMS et conformément à la délibération du 11 octobre 2016, M. BALTZER Jean-Michel, expose que les travaux visant à sécuriser le site de l'école/mairie et d'éviter les intrusions seront réalisés courant de cet été. La commande pour les 3 visiophones avec sonnette a été lancée et les verrous à bouton seront posés au courant de la deuxième semaine du mois de juillet. Les travaux relatifs au système d'alarme seront réalisés dès finalisation du choix des boîtiers permettant de répondre précisément à différents besoins d'alerte d'évacuation ou d'alerte de confinement.

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis d'un montant de 2.866,64 € HT de la Sté SOVEC Nord Alsace pour la fourniture et pose d'un kit video/interphonie à la mairie école avec 3 combinés.
- D'approuver le devis de la Sté KEIFF d'Ingwiller pour un montant de 389,-€ HT pour la mise en place de 4 verrous à boutons,
- De donner autorisation à M. Le Maire et aux adjoints pour le choix final du système d'alarme centralisé et du fournisseur qui procédera à la fourniture et mise en service de cette installation,
- D'imputer les dépenses au chapitre 21

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-05-03°) Salle des fêtes : trappe de fermeture coulissante :

M. Le Maire expose que pour des raisons de sécurité, mais également pour éviter les écoulements d'eau le long de la façade, il a été demandé à la Sté MULLER de Woustviller ayant déjà réalisé tous les travaux de serrurerie et métallerie de la salle des fêtes, un devis pour la fourniture et mise en place d'une trappe de fermeture coulissante au droit de l'ouverture pour le passage des conduits d'évacuation des fumées des fours à tartes flambées.

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté MULLER de Woustviller d'un montant de 1.660,-€ HT pour la fourniture et pose d'une trappe de fermeture coulissante au niveau de la casquette de la salle des fêtes,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document nécessaire au lancement de ces travaux,
- D'imputer la dépense au chapitre 21.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-05-04°) Salle des fêtes : tarification frais nettoyage vaisselle

Le nettoyage de la vaisselle (surtout verres et couverts) de la salle des fêtes à l'issue des manifestations et plus particulièrement des mariages, étant toujours problématique et générant de nombreuses discussions et négociations avec les locataires quant à la refacturation des frais qui en découlent, il a été demandé à Entraide Emploi d'établir un devis précis pour cette prestation.

Le lavage de tous les verres d'une armoire (3 X 72 verres) a été chiffré à 30,-€ TTC et le lavage de tous les couverts d'une armoire a été chiffré à 20,-€.

Après délibération, le conseil municipal décide

- Qu'en cas de nettoyage de la vaisselle de la salle des fêtes non satisfaisant à l'issue d'une location, l'association Entraide Emploi se chargera de la prestation qui sera refacturée 30,-€ par armoire pour le lot complet de verres et 20,-€ par armoire pour le lot complet de couverts.
- Cette refacturation éventuelle sera mentionnée dans le règlement et la convention de location de la salle des fêtes,
- Les frais de cette prestation seront inclus dans le décompte définitif adressé au locataire à l'issue de la location et imputés au compte 752.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-05-05°) Demande de la paroisse catholique : maîtrise d'ouvrage travaux d'accessibilité

Le Conseil de fabrique ayant décidé lors de sa réunion du 31 mai 2017 d'engager les travaux pour rendre l'église catholique accessible aux personnes à mobilité réduite, M. Le Maire présente la demande de la paroisse quant à l'acceptation par la commune de la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux. Les avis divergent quant à la prise en compte de cette demande, notamment en raison du fait que le bâtiment n'est pas un bâtiment communal et qu'à ce titre la solution qui est habituellement retenue pour ce type d'opération serait le simple subventionnement à hauteur de 15% du TTC. Mmes ROTH et SCHMIDT précisent toutefois que le bâtiment fait partie du patrimoine culturel de la commune et qu'un effort devrait être fait par la commune dès lors que des travaux concernent ces bâtiments. Certes la subvention de 15% n'est pas négligeable, mais l'acceptation de la maîtrise d'ouvrage par la commune, permettrait à la paroisse de ne payer qu'une part très faible de la TVA et de bénéficier potentiellement de subventions supérieures à ce qu'elles ne seraient si elles étaient uniquement sollicitées par la paroisse.

Plusieurs conseillers relèvent qu'avant de se prononcer, il serait préférable d'avoir au moins un estimatif du coût des travaux afin de pouvoir se positionner sur une base concrète.

Mme HIRLIMANN précise que les diagnostics « accessibilité » ont déjà été réalisés pour tous les bâtiments communaux par le bureau d'étude Qualiconsult, ainsi que le dossier ADAP qui a été transmis mi juin aux services de l'Etat pour instruction. Les dossiers de demandes de subvention au titre de la DETR et du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local 2017) ont également déjà été finalisés et transmis la semaine dernière à la Sous-Préfecture. Un subventionnement de 30% pour la DETR et 40% pour le FSIL a été demandé, mais la commune n'a pour l'instant aucune réponse quant au versement effectif d'une subvention à hauteur de ces pourcentages, ces montants ne sont donc pas formellement acquis à ce jour.

Considérant que tous ces dossiers ont donc déjà été transmis aux services instructeurs, si la commune décidait d'accepter la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'accessibilité de l'église catholique, il serait nécessaire de réaliser un dossier ADAP complémentaire, et de constituer de nouveaux dossiers de demande de subventions, notamment pour la DETR 2018.

Après délibération, le conseil municipal décide

- Que ces travaux ne pourront pas être inclus en 2017 aux travaux de mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public puisque l'ensemble des dossiers à déjà été transmis aux services instructeurs,
- De demander à la paroisse de transmettre un devis des travaux envisagés pour l'accessibilité de l'église catholique, soit sur la base de devis réalisés en direct par différentes entreprises, soit sur la base d'un diagnostic accessibilité réalisé par un organisme agréé,
- De remettre ce point à l'ordre du jour dès réception des chiffrages travaux afin de se prononcer sur l'acceptation possible de la maîtrise d'ouvrage de la mise en accessibilité de l'église catholique et de la programmation de cette opération sur l'exercice 2018,

VOTE: POUR 11

CONTRE (demande le simple versement de la subvention de 15% sur le TTC)

2017-05-06°) Consultation travaux mise en accessibilité ERP bâtiments communaux :

Conformément à la délibération du 7 avril 2017, et consécutivement à l'envoi du dossier ADAP mentionnant l'échéancier de réalisation de l'opération, M. Le Maire expose que le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public est en phase de finalisation. La consultation devrait être lancée pour le 10 juillet 2017, avant la fermeture du secrétariat pour congés. Le délai de remise des offres est fixé au vendredi 4 août 2017. Considérant les congés du bureau d'études en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet, il

est proposé que la commission d'appel d'offres se réunisse le 24 août 2017 à 10h pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

PAS DE VOTE

2017-05-07°) Recensement 2018 : Nomination coordonnateur communal

Le conseil municipal est informé que la commune de Kirrwiller sera concernée par le recensement de la population à compter de la mi janvier 2018. La secrétaire occupera les fonctions de coordonnateur, mais il faut d'ores et déjà prévoir le recrutement d'un agent recenseur. Il est demandé aux conseillers de prospecter dans leur voisinage afin de recueillir d'éventuelles candidatures.

Mme HIRLIMANN effectuera la majeure partie des heures relatives à la fonction de coordonnateur durant ses heures hebdomadaires de service, mais pourra être amenée à effectuer des heures complémentaires ou à participer à des réunions et des formations en dehors de la collectivité.

Elle sera de par cette fonction, l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Le coordonnateur communal aura en outre pour missions de mettre en place l'organisation et la logistique du recensement, d'organiser localement la campagne de communication, d'organiser la formation de l'agent recenseur, et d'en assurer l'encadrement ainsi que le suivi. Le coordonnateur est tenu au secret professionnel tout comme l'agent recenseur.

Après délibération, le conseil municipal décide

- de nommer Mme HIRLIMANN Annabelle, adjoint administratif principal 2ème classe, au poste de coordonnateur communal à compter du 1^{er} septembre 2017 pour le recensement de la population en 2018,
- d'autoriser M. Le Maire à signer l'arrêté de recrutement y relatif,
- de rémunérer les heures complémentaires et supplémentaires pouvant être effectuées par Mme HIRLIMANN dans le cadre de l'exercice de cette mission
- de rembourser les frais liés aux déplacements pouvant être occasionnés par la fonction de coordonnateur communal du recensement,
- de prévoir la dépense au BP 2018 chap. 62 et 64

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-04-08°) Rapport annuel 2016 Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA)

M. HALTER Gérard, délégué de la commune auprès du SDEA, présente le rapport annuel 2016, synthèse locale eau potable du périmètre de Hochfelden et environs.

Pour une moyenne de 120 m³ de consommation annuelle pour une famille de 4 personnes, les éléments constitutifs du prix de l'eau sur le périmètre sont les suivants :

Part fixe : 45,-€ HT/an

Part variable : 1,03 € HT le m³

Redevance eau potable : 1,41 € HT/120 m³

Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,91 € TTC/120 m³

Après plusieurs années de stabilité des volumes produits et vendus, la tendance d'augmentation progressive des consommations se confirme, parallèlement à l'augmentation de la population (en 2016 facturation de 1.811.948 m³ facturés aux abonnés contre 1.795.413 m³ en 2015).

Avec un rendement de quasi 85%, les performances du réseau sont très satisfaisantes, compte tenu de l'étendue du réseau et de son caractère principalement rural.

Interventions sur les réseaux et les ouvrages effectuées en 2016 : puits de Mommenheim, réservoir du Himrich (réhabilitation des deux cuves et de la tuyauterie), rénovation réseau d'eau potable à Friedolsheim et Batzendorf.

Il est prévu de rénover le réservoir de Kirrwiller courant de l'année 2018.

Après délibération, le conseil municipal décide

- **APPROUVE** le rapport annuel 2016 du SDEA périmètre de Hochfelden et environs

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-05-09°) Programme activités périéducatives 2017-2018

Mme HIRLIMANN présente le nouveau planning des TAP pour l'année scolaire 2017-2018. Les activités redémarreront le lundi 11 septembre 2017. 4 parcours sont prévus jusqu'au vendredi 29 juin 2018, les lundis et vendredis entre 15h30 et 17h00. Au programme, activités artistiques et culturelles, sportives, ludiques et scientifiques. Le détail et la description de chacune des activités proposées ont été repris dans le dossier d'inscription distribué à chaque famille vendredi dernier. Le retour des inscriptions a été fixé au 7 juillet avant la fin de l'année scolaire. La participation forfaitaire de 30,-€/enfant pour l'année scolaire est maintenue, quel que soit le nombre d'activités auquel il sera inscrit.

Après délibération, le conseil municipal décide

- De valider le planning et le règlement des TAP pour l'année scolaire 2017-2018 (annexe 1)

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-04-10°) Litige PFRIMMER/commune de Kirrwiller : emprise illégale :

Dans le cadre du litige relative à une emprise illégale de terrain rue du coteau qui oppose la commune aux époux PFRIMMER, M. le Maire expose qu'une réunion de concertation a eu lieu en mairie avec les plaignants en date du 23 juin afin de trouver un consensus acceptable par chacun et de solutionner enfin cette affaire.

M. HALTER et Mme ROTH, adjoints au Maire qui représentaient la commune lors de cet entretien, présentent les différentes discussions et propositions évoquées par les parties en présence ce jour là. Considérant que, dans le dernier courrier remis par les époux Pfrimmer en date du 12 juin 2017, il est fait mention au final d'une emprise illégale qui ne serait que de 0,12 à 0,15 ares (alors que la surface contestée tout au long de la procédure était admise à 0,91718 ares), M. Le Maire propose de solliciter un nouveau relevé de géomètre avant de se positionner sur la solution à retenir quant au règlement de ce litige.

Après délibération, le conseil municipal décide

- De solliciter un nouveau relevé de géomètre au droit de la parcelle rue de Buswiller et rue du Coteau avant de se positionner sur la solution à retenir et de faire une contre proposition aux époux PFRIMMER pour le règlement de ce litige.
- De remettre ce point à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du conseil municipal en septembre 2017.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-04-11°) Demandes de subventions :

2017-05-11A) Amicale des Maires ancien canton de Bouxwiller :

M. Le Maire expose que la cotisation 2017 à l'Amicale des maires de l'ancien Canton de Bouxwiller, s'élève à 257,18 € (4 X 35,- € pour maire et adjoints et 0,21 € pour 558 habitants)

Le conseil municipal DECIDE après délibération,

- de **VOTER** le paiement de la cotisation 2017 à l'Amicale des maires du Canton de Bouxwiller, soit 257,18 €
- d'imputer la dépense à l'Article 6574 - Section de fonctionnement.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-04-12°) Révisions coût horaire location salle des fêtes pour cours de danse payants :

M. Le Maire expose la demande de Mme Alla SAMORODSKA et de M. HURETSKI Aliaksandr pour la révision du coût horaire de mise à disposition de la salle des fêtes pour l'organisation de cours de danse à destination d'enfants et adolescents. La salle est actuellement utilisée par le groupe, le mercredi soir de 17h15 à 19h15 et pourrait également l'être le jeudi en fin d'après-midi.

Par délibération du 20 mai 2016, il avait été décidé de fixer le tarif de location horaire à 15,-€. Toutefois, considérant le peu d'inscrits aux cours, la cotisation annuelle relativement modique facturée aux élèves et les charges de fonctionnement, Mlle SAMORODSKA et M. HURETSKI demandent s'il est possible de revoir le tarif de location horaire à la baisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- D'appliquer un tarif de location de la salle des fêtes de 10,-€ de l'heure TTC pour la mise à disposition de la salle à Mme Alla SAMORODSKA et de M. HURETSKI pour l'organisation de cours de danse à compter de septembre 2017,

- De formaliser la mise à disposition de la salle aux conditions financières sus mentionnées par la signature d'une convention,
- D'imputer la recette au chapitre 75.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-05-12°) Divers et information :

- Courrier de Mme BAUER Corine : M. Le Maire donne lecture du courrier de Mme BAUER Corine daté du 6 mai 2017, par lequel elle interpelle sur la nécessité de ce que la commune programme la réalisation du solde des travaux de la voirie menant jusqu'à sa maison. La construction étant achevée depuis plus de 7 ans, elle souhaite que ces travaux soient désormais rapidement programmés.

M. Le Maire propose que cette opération soit mutualisée avec les travaux de voirie qui seront à réaliser courant 2018 Impasse des Poiriers puisque un permis de construire est en cours d'instruction dans cette zone et plus particulièrement au bout de l'Impasse là où la voirie reste à achever. Une réponse sera apportée en ce sens à Mme BAUER.

- Volets roulants bâtiment mairie : M. Le Maire interpelle les conseillers sur l'état des volets roulants du bâtiment mairie et propose de solliciter des devis pour leur remplacement. Les conseillers donnent leur accord. Présentation des différentes propositions sera faite dès réception de plusieurs offres.
- Achat de ventilateurs pour salles de classe : Comme mentionné lors du conseil d'école et après les grosses chaleurs des dernières semaines qui ont mis l'accent sur le problème dans les salles de classe, M. Le Maire expose la demande des représentants des parents d'élèves qui sollicitent l'achat de ventilateurs pour les salles de classe les plus exposés à la chaleur.

Le conseil municipal DECIDE après délibération,

- De procéder à l'achat de 2 ventilateurs pour les salles de classe
- D'imputer la dépense au chapitre 21

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Congés d'été : la mairie sera fermée pour congés, du 13 au 31 juillet 2017 inclus.

La séance est levée à 22h.